|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)****Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 8 auDocument WTDC-17/24-F** |
|  | **8 septembre 2017** |
|  | **Original: anglais** |
| Etats Membres de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications |
| ProposITION RELATIVE AUX INITIATIVES REGIONALES POUR L'EUROPE |
|  |
|  |
| **Domaine prioritaire:**– Initiatives régionales, projets associés et mécanismes de financement**Résumé:**Le présent document fait la synthèse des Initiatives régionales pour l’Europe qui seront mises en œuvre pendant la période 2018–2021. Ces propositions se fondent sur le rapport qui a été élaboré à la Réunion préparatoire régionale pour l’Europe. Les lignes d'action proposées contribueront sensiblement au développement des TIC au cours des prochaines années et que les initiatives régionales en faveur du développement des TIC, avec l'assistance de l'UIT-D, deviendront plus cohérentes et plus efficaces.Les mesures et objectifs proposés devraient relever des compétences et du mandat de l'UIT. Il conviendrait d'éviter les chevauchements d'activités en tenant compte des activités en cours au sein de l'UIT dans d'autres secteurs, ainsi que de celles des Groupes de travail du Conseil et de toutes les organisations régionales ou internationales dans ces domaines. Il convient d'encourager la coopération avec d'autres organisations régionales.**Résultats attendus:**Pour examen.**Références:**Initiatives régionales pour l’Europe, telles qu’elles figurent dans le rapport de la Réunion préparatoire régionale pour l’Europe. |

INITIATIVES RÉGIONALES

INITIATIVES RÉGIONALES POUR L'EUROPE

**SUP** ECP/24A8/1

# EUR1: Gestion du spectre et passage à la radiodiffusion numérique

**ADD** ECP/24A8/2

# EUR1: Infrastructure large bande, radiodiffusion et gestion du spectre.

**Objectif**: Faciliter le déploiement d'une connectivité haut débit couplée à un développement, un déploiement et un partage d'infrastructures résilientes, où des synergies sont possibles, tout en offrant à l'utilisateur un environnement fiable et de qualité.

**Résultats attendus**

Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:

1) Elaboration de plans (nationaux et régionaux) et études de faisabilité pour la mise en place d’une connectivité haut débit universelle et résiliente, le déploiement de systèmes 5G/IMT-2020 et de la radiodiffusion numérique, assortis de toutes les composantes pertinentes, y compris les législations, les normes, la structure de l'organisation, le renforcement des capacités et les mécanismes de coopération, selon les besoins.

2) Echange de lignes directrices sur la réglementation collaborative entre le secteur des télécommunications et d'autres secteurs où des synergies sont possibles, comme le secteur de l’énergie, le secteur ferroviaire et le secteur des transports.

3) Evaluation de la dynamique, des enjeux et des perspectives liés au déploiement de diverses technologies large bande en Europe, dans le contexte de la création d’une infrastructure large bande haut débit résiliente et universelle.

4) Echange de bonnes pratiques et d’études de cas relatives à la télévision câblée, la radiodiffusion numérique, l’expérience en matière de technologies 5G, les premiers cas d’utilisation et les tendances, les déploiements des réseaux d’accès de prochaine génération (NGA).

5) Mise en correspondance des infrastructures et des services universels en vue d’une harmonisation des approches adoptées dans l’ensemble de la région et compte tenu des approches de partage des infrastructures appliquées par les différents pays.

6) Etablissement de cadres pour la qualité de service des systèmes et la protection des consommateurs.

7) Elaboration de plans d'action relatifs aux TIC au service de l'énergie durable, portant sur différents types d'applications des TIC et d'innovations dans ce domaine.

**SUP** ECP/24A8/3

# EUR2: Développement de l'accès au large bande et adoption du large bande

**ADD** ECP/24A8/4

# EUR2: Approche axée sur l'utilisateur en vue d'élaborer des services pour les administrations nationales.

**Objectif**: Faciliter le développement de services centrés sur les utilisateurs, en ligne et porteurs de changement qui soient accessibles et mis à la disposition de tous les membres de la société.

**Résultats attendus**:

Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:

1) Création d’une plate-forme d’échange d’expériences et de connaissances entre les pays.

2) Mise en place d’une infrastructure technique et d’une infrastructure de services (centres de données, réseaux, passerelle sécurisées, authentification, interopérabilité, normes et métadonnées) et renforcement des capacités au sein des administrations et des institutions nationales

3) Encourager le développement et multiplier les types de services de transactions en ligne, y compris les applications pour les services entre administrations (A2A) et entre une administration et un consommateur (A2C).

4) Renforcer les capacités nécessaires pour accélérer le processus de numérisation aux niveaux national et régional.

5) Gagner la confiance du public en améliorant la sécurité des services de cyber gouvernement, les processus de numérisation et les campagnes de sensibilisation, notamment encourager les administrations nationales et d’autres institutions à utiliser ce type de solutions basées des applications pour le cybergouvernement.

6) Identifier les principaux facteurs horizontaux pour la mise en œuvre réussie des services de cyber gouvernement et de la numérisation, par exemple une identification numérique sécurisée et accessible, des outils pour l’analyse des données, l’intégration de solutions relatives aux flux de travail, l’approche adoptée concernant la réutilisation des données, et encourager le développement de ces approches.

**SUP** ECP/24A8/5

# EUR3: Fourniture d'un accès aux télécommunications/TIC, en particulier pour les personnes handicapées

**ADD** ECP/24A8/6

# EUR3: Accessibilité, y compris financière, et renforcement des capacités pour tous dans l'optique de l'inclusion numérique et du développement durable.

**Objectif:** Réduire la fracture numérique et donner à tous les groupes sociaux, y compris les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers, les moyens de tirer parti des TIC, en permettant le renforcement des capacités concernant les compétences numériques.

**Résultats attendus:**

Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:

1) Renforcer et soutenir la coopération régionale et l'engagement pris par toutes les parties prenantes concernées, conformément à la Loi européenne sur l'accessibilité, pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des solutions en matière d'accessibilité des TIC dans la région Europe.

2) Mener une campagne de sensibilisation et encourager l'élaboration de lignes directrices appropriées sur les politiques publiques, notamment à travers des échanges de connaissances et un partage des bonnes pratiques sur les produits et services dans le domaine de l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées, et les personnes ayant des besoins particuliers, dans le cadre de réunions et d'ateliers, y compris une conférence régionale annuelle dont le nom pourrait être "une Europe accessible – l'information et les communications pour tous".

3) Développer les capacités au niveau régional et dans chaque pays, en dispensant une formation adaptée sur l'accessibilité du web, afin d'avoir l'assurance que les sites web gouvernementaux et les services connexes seront disponibles et accessibles pour tous les citoyens, y compris les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers.

4) Développer les capacités au niveau régional et dans chaque pays afin d'offrir à toutes les parties prenantes concernées des formations sur l'accessibilité des TIC, y compris une formation sur les marchés publics en tant qu'outil pour améliorer l'inclusion des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et dans la vie socio‑économique et encourager de telles formations.

5) Encourager la coopération régionale entre les instituts de recherche et les établissements universitaires dans le domaine des technologies de reconnaissance et de synthèse vocale, l’objectif étant d’améliorer ces technologies pour dépasser le handicap.

6) Mieux faire connaître les possibilités en matière d'accessibilité des programmes de télévision et des programmes vidéo sur des plates-formes numériques et mettre en œuvre des solutions appropriées.

7) Encourager la mise en œuvre des activités et projets régionaux et nationaux relatifs aux TIC visant à éliminer les disparités en matière d'utilisation des TIC et d'accès à ces technologies, pour ce qui est des sites web des institutions publiques et des programmes, services et informations publics dans le domaine de l'éducation, et encourager la mesure des progrès réalisés par la matière.

8) Encourager l’utilisation des contenus numériques dans le domaine de l’enseignement.

9) Développer au niveau régional et à l’intérieur de chaque pays le renforcement des capacités en ce qui concerne des outils de codage et de programmation informatique qui seront mis à la disposition de tous, y compris des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers.

10) Encourager la maîtrise des outils numériques, l’acquisition de compétences numériques et le cyber enseignement et mettre en œuvre des TIC accessibles dans le domaine du cyber enseignement.

**SUP** ECP/24A8/7

# EUR4: Instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC

**ADD** ECP/24A8/8

# EUR4: Renforcer la confiance dans l'utilisation des TIC.

**Objectif:** Faciliter le déploiement d'une infrastructure résiliente et de services sécurisés permettant à toutes les personnes, en particulier les enfants, d'utiliser les TIC en toute confiance dans leur quotidien.

**Résultats attendus:**

Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:

1) Fourniture de plates-formes et d'outils régionaux de renforcement des capacités humaines (campagnes de sensibilisation et formations d'experts) afin d'accroître la confiance dans l'utilisation des TIC.

2) Echange de bonnes pratiques et d'études de cas nationales et régionales et réalisation d'enquêtes sur le renforcement de la confiance dans l'utilisation des TIC.

3) Elaboration ou examen de stratégies nationales de cybersécurité.

4) Création d’équipes nationales d'intervention en cas d'incident relatif à la sécurité informatique ou renforcement de leurs capacités et réseaux correspondants pour soutenir ces équipes grâce à une coopération entre elles.

5) Organisation d'exercices de simulation, par exemple des cyberexercices, aux niveaux national et régional et coopération avec les organisations internationales et régionales pour fournir une assistance aux pays en ce qui concerne l'élaboration d'outils, grâce aux synergies et à l'optimisation des ressources.

**SUP** ECP/24A8/9

# EUR5: Esprit d'entreprise, innovation et jeunesse

**ADD** ECP/24A8/10

# EUR5: Ecosystèmes de l'innovation centrés sur les TIC.

**Objectif:** S’appuyer sur l’initiative régionale pour l’Europe existante relative à l’esprit d’entreprise, l’innovation et les jeunes pour renforcer l’esprit d’entreprise et créer une culture de l’innovation pérenne grâce à des stratégies concrètes utilisant les TIC comme catalyseur.

**Résultats** **attendus**:

Fourniture d'une assistance aux pays qui en ont besoin dans les domaines suivants:

1) Examen des données recueillies, analyse de la situation existante et proposition de recommandations concrètes pour utiliser les TIC comme catalyseurs de l'innovation.

2) Mise en correspondance des écosystèmes afin de coordonner les efforts pour établir de nouveaux projets et de nouvelles activités, à la fois en facilitant la coopération entre les acteurs existants et en mettant en avant les lacunes dans l'écosystème susceptibles d'avoir des incidences importantes pour les parties prenantes.

3) Développement des capacités humaines grâce à l'identification et à la fourniture des compétences pratiques requises à l'appui des secteurs d'activité innovants.

4) Identification de modèles de financement viables pour appuyer les écosystèmes de l'innovation.

5) Echange de bonnes pratiques et d'études de cas nationales ou régionales sur tous les aspects des TIC en tant que catalyseurs de l'innovation.

6) Fourniture d'une plate-forme régionale (virtuelle et physique) pour renforcer la coopération régionale entre les écosystèmes de l'innovation centrés sur les TIC et organisation chaque année de forums régionaux de l'innovation.

Motifs: les lignes d'action proposées contribueront sensiblement au développement des TIC au cours des prochaines années et que les initiatives régionales en faveur du développement des TIC, avec l'assistance de l'UIT-D, deviendront plus cohérentes et plus efficaces.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_